3 juillet 1973

821

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Pierre Alarie: 83 heures en juin 1973 = $258.96
Jacques Alarie: 8 heures le 13 juin 1973 = 24.96
René Alarie: 78 heures en juin 1973 = 259.74

total, compte services: $1,419.92

GRAND TOTAL (juin 1973)....$6,239.17

Adoptée

69-7-73 COMITE DE LA VOIRIE

IL EST RESOLU à l'unanimité d'adjoindre le Conseiller Roland Bélisle aux conseillers Jean-Claude Lavigne et Benoit Labelle dans le Comité de la Voirie.

Adoptée

La séance est levée.

Charles Bélisle — maire

Armadel St. — secrétaire-trésorier

70-8-73 DEMANDE D'OCTROI POUR CONCASSE A LA VOIRIE

IL EST RESOLU à l'unanimité de faire une demande au Ministère des Transports pour obtenir une subvention pour graveler avec du concassé les chemins de la Municipalité d'une longueur d'environ 31 milles représentant une quantité d'environ 35,000 tonnes de concassé. Les principaux chemins de la Municipalité à graveler sont les suivants: chemin du lac Labelle (7 milles), chemin du rang G (2 1/2 milles), chemin de la Mine (2 milles), chemin du rang H (2 1/2 milles), chemins Beaudart et Allard (1 mille), chemin de la Petite Minerve (3 milles), chemin du rang "i" (1mille), chemin de la montée Léonard (1 mille), chemin du lac Gervais (4 milles), chemin du rang A (4 milles), et chemin du lac Caribou (3 milles).

Adoptée

Charles Bélisle — maire

Armadel St. — secrétaire-trésorier

VÉRIFIÉ JACQUES ALLARD, C.A.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
6 août 1973 MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le lundi six août mil neuf cent soixante-treize, à laquelle session sont présents: monsieur le Maire Charles Bélisle, et messieurs les Conseillers Roland Bélisle, Benoit Labelle, Jean-Claude Lavigne, Joseph Terreault et Camille Valiquette, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

71-8-73 ADOPTION DES MINUTES du 3 juillet 1973

IL EST RESOLU à l'unanimité que les minutes de l'assemblée régulière du 3 juillet 1973 soient adoptées et signées.

Adoptée

6 août 1973

INITIALES DU MAIRE

832

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

72-8-73 BUREAU TOURISTIQUE

IL EST RESOLU à l'unanimité de verser une somme de deux cent dollars ($200.00) au Bureau Touristique de Labelle pour l'aider à terminer la saison 1973.

Adoptée

73-8-73 VIDANGES

IL EST RESOLU à l'unanimité de charger monsieur Roger Bisson de faire l'enlèvement des vidanges sur le chemin de la Petite Minerve et chez monsieur Josaphat Lauzon, au prix de cent cinquante dollars ($150.00) pour la durée de son contrat avec la Municipalité de Labelle.

Adoptée

74-8-73 VENTE DU LOT P 141 VILLAGE DE LABELLE

IL EST RESOLU à l'unanimité de vendre au prix de mil quatre cent dollars ($1,400.00) comptant, au Camping Chute-Aux-Iroquois, la partie du lot 141 adjacente au Terrain du Camping de monsieur Pierre Dumontier et de monsieur Arthur Trépanier, tout en conservant une servitude de passage conduits d'aqueduc et d'égoûts sur une largeur de cinquante (50') pieds, à partir de la rive de la Rivière et que monsieur le Maire Charles Bélisle soit et est autorisé à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

75-8-73 SALAIRE DE L'OPERATEUR DE LA NIVELEUSE

IL EST RESOLU à l'unanimité de fixer le salaire de l'opérateur de la niveleuse au taux horaires de trois dollars et cinquante sous ($3.50) l'heure, rétroactivement au 4 juillet 1973.

Adoptée

76-8-73 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 126

IL EST RESOLU sur division du Conseiller monsieur Jean-Claude Lavigne de vendre à monsieur Pierre Lacasse la partie du lot numéro 126 du Village de Labelle, comprise entre sa propriété et la clôture récemment érigée le long du talus de la rivière Rouge, pour le prix de cinquante dollars ($50.00) avec un droit de passage sur tout ce terrain en faveur de la Municipalité et que monsieur le Maire Charles Bélisle soit autorisé à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité de Labelle.

Adoptée

77-8-73 REGLEMENTS 96 ET 142

ATTENDU que le village de Labelle émet des obligations pour un montant total de $32,000., en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant de
96	$28,700.
142	$ 3,300.

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST RESOLU à l'unanimité:

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements et compris dans l'émission de $32,000.

6 août 1973

INITIALES DU MAIRE
823
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1.- Les obligations seront datées du 1er septembre 1973;

2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales dans la Province de Québec de la Banque PROVINCIALE DU CANADA, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario;

3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 8 1/2 % l'an sera payé semi-annuellement le 1er mars et le 1er septembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4.- QUE, de plus, les règlements numéros 96 et 142, tels que modifiés le 15 mars 1973, soient et sont de nouveau amendés pour décréter que le tableau d'amortissement, relatif au solde renouvelable sur chacun desdits emprunts, est comme suit:

REGLEMENTS	96	142
1er septembre 1974	$2,800.	$ 200.
1er septembre 1975	2,800.	200.
1er septembre 1976	2,800.	200.
1er septembre 1977	2,800.	200.
1er septembre 1978	2,800.	200.
1er septembre 1979	3,200.	300.
1er septembre 1980	3,200.	300.
1er septembre 1981	3,200.	300.
1er septembre 1982	2,200.	300.
1er septembre 1983	1,200.	300.
1er septembre 1984	340.	160.
1er septembre 1985	340.	160.
1er septembre 1986	340.	160.
1er septembre 1987	640.	260.
1er avril 1988	40.	60.
	$ 28,700.	$3,300.

Adoptée

78-8-73 REGLEMENTS 96 ET 142

IL EST RESOLU à l'unanimité que pour l'emprunt par obligations au montant total de $32,000.,fait en vertu des règlements numéros 96, 142, demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de dix ans (à compter du 1er septembre 1973), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 1984 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par chacun desdits règlements, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

Adoptée

79-8-73 REGLEMENTS 96 ET 142

IL EST RESOLU à l'unanimité que le Conseil municipal de e Labelle accepte l'offre qui lui est faite par la maison Crédit Québec Inc. pour la vente de son émission de renouvellement de $32,000. en vertu de son règlement numéro 96 tel qu'amendé par le règlement numéro 142 au prix de $31,360., à 81/2 échéant en série de 1 à 10 ans comme suit:

1974	3,000
1975	3,000.
1976	3,000.
1977	3,000.
1978	3,000.
1979	3,500.
1980	3,500.

6 août 1973

INITIALES DU MAIRE

824

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1981	3,500.
1982	2,500.
1983	4,000.

QUE demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir autoriser le Conseil municipal de la municipalité de Labelle à vendre de gré à gré les dites obligations aux conditions énumérées plus haut.

Adoptée

80-8-73 COMPTES DU MOIS DE JUILLET 1973

IL EST RESOLU à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés:

COMPTE GENERAL:

Bell Canada: téléphone du secrétariat (686-2144)(7 juin au 7 juillet)	$39.37
Bell Canada: téléphone de la brigade (686-2141)(7 juin au 7 juillet)	32.89
Hydro-Québec: Lampes de rues (juillet 1973)=	427.75
Hydro-Québec: Bureau touristique de Labelle(30-11-73 au 02-02-73=	31.15
Ministère des Postes: 200 timbres reçus de taxes et correspondance=	16.00
J.H.Gérard Chalifoux: comptabilité de Canton Joly(01-01-73 au 14-03-73=	125.00
Côme Godard Inc.: assurance flottante sur monument=	40.00
Côme Godard Inc.: assurance combiné commerc. sur équipement=	6.00
Jean Dumontier: Composition de la carte du centre de Labelle=	200.00
Greffe de la Paix et de la Couronne: Infraction panneaux publicitaires	63.00
Ministère des Finances: 47 mutations=	47.00
Montréal Blue Print: Impression de la carte du centre de Labelle=	15.68
E. Bergeron & Fils Ltée: Bois pour Réparer quai au lac Labelle=	78.58
Canadian Pacific: Entretien de traverse=	18.23
Armand Larose: Réparation d'asphalte dans les rues du Village=	4,524.00
Hôtel Labelle: 1 coucher d'indigent=	3.24
Alexandre Lyras: réparation de la tondeuse=	14.10
Edgar Leblanc: 4 heures de bull, le 4 août 1973=	60.00
François Labonté: 13 heures de tracteur, mars 1973=	65.00
François Labonté: 8 heures de loader, juillet 1973=	96.00
Daniel Houle Enrg. 30 heures de camion juillet 1973=	396.00
Raymond Boivin: 11 heures de camion juillet 1973=	143.00
André Paiement: camion et loader en juillet 1973=	424.04
C.&.J. Terreault: Diesel pour niveleuse en juillet 1973=	138.88
La Cie Labelle Transport Ltée: transport de pièces pour niveleuse=	11.00
Machabée Auto Inc.: huile et tuyau acier pour niveleuse=	5.00
La Belle Rénovation Enrg.: quincaillerie=	74.29
Gustave Paradis: 2 boulons=	.50
Machabée Auto Inc.: essence camion incendie (Lac Labelle)=	5.00
Maurice Brun: Essence camion=	15.90
Richard Dumoulin: essence camion=	15.91
Pierre Rubaschkin: essence camion =	7.65
Germain Gareau: Essence camion =	9.30
Réal Bélanger: ouvrage sur camion et changer d'huile =	16.93
François Amadei: 43 photocopies pour Estimateurs Ass.=	10.75
François Amadei: 35 photocopies procès verbaux et agenda =	8.75
François Amadei: 8 photocopies résolutions pour le pavage des rues =	2.00
Benoit Labelle: salaire pour juillet 1973 =	708.16
Pierre Alarie: salaire pour juillet 1973 =	373.93
Huguette F. Labelle: Salaire pour juillet 1973, 114 heures =	257.59
René Alarie: salaire de juillet 1973 =	490.56
total, compte général:	$9018.13

COMPTE SERVICES:

Réal Bélanger: Coupage de tuyaux =	$ 2.50
Gustave Paradis: accouplement de tuyau =	8.50
Centre de Construction RobidouxInc.:10 clips et 2 réduits =	6.52
La Belle Rénavation Enrg. 5 ciments et 5 lbs d'étouppe =	12.15

6 août 1973

INITIALES DU MAIRE
825
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Produits de ciment 1970 Ltée:100' tuyaux de 8", galvanisé= $ 206.06
Produits de Ciment 1970 Ltée: 1 anneau 4x24 = 6.21
Francis Hankin & Cie Ltée: 6 arrêts de dist.,6 boîtes serv. = 140.62
Pierre Alarie: 11 heures en juillet 1973 = 34.32
Municipalité de Labelle: remboursement de temps: 124.87
$
FONDS SERVICES(juillet)512.18

Adoptée

La séance est levée

Charles Bélisle, maire — François Amadei, secrétaire-trésorier

VÉRIFIÉ JACQUES ALLARD, C.A.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
4 septembre 1973 MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le mardi quatre septembre mil neuf cent soixante-treize, à laquelle session sont présents: monsieur le Maire Charles Bélisle, et messieurs les Conseillers Roland Bélisle, Benoit Labelle, Jean-Claude Lavigne, Edouard Léonard, Joseph Terreault et Camille Valiquette, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

81-9-73 ADOPTION DES MINUTES DU 6 août 1973

IL EST RESOLU à l'unanimité que les minutes de l'assemblée régulière du 6 août 1973 soient adoptées et signées.

Adoptée

82-9-73 QUESTION N'APPARAISSANT A L'AGENDA

ABROGEE par 527-02-76

IL EST RESOLU à l'unanimité qu'à l'avenir toute décision importante n'apparaissant à l'agenda de l'assemblée soit reporté pour étude à au moins huit jours de la date de l'assemblée.

Adoptée

83-9-73 ENGAGEMENT D'UN VERIFICATEUR

IL EST RESOLU à l'unanimité d'engager monsieur Jacques Allard, C.A., de Labelle, comme vérificateur de la Municipalité pour l'année mil neuf cent soixante-treize(1973).

Adoptée

84-9-73 TERME DES CONSEILLERS

IL EST RESOLU à l'unanimité, à la suite du présent tirage au sort et conformément aux lettres patentes de la Municipalité, que le terme de chacun des conseillers se termine aux dates ci-après mentionnées et que chacun des sièges soit mis en élection comme suit:

Novembre 1973: Siège numéro 2 (Conseiller Benoit Labelle)
" " : Siège numéro 3 (Conseiller Edouard Léonard)

4 septembre 1973

INITIALES DU MAIRE
826
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

84-9-73 Novembre 1974: Siège numéro 5 (Conseiller Joseph Terreault)
" " : Siège numéro 6 (Conseiller Roland Bélisle)

Novembre 1975: Siège numéro 1 (Conseiller Camille Valiquette)
" " : Siège numéro 4 (Conseiller Jean-Claude Lavigne).

Adoptée

85-9-73 MINISTERE DES TRANSPORTS (DEMANDE D'AFFICHES)

IL EST RESOLU à l'unanimité de demander au Ministère des Transports d'installer deux affiches "Damier pour fond de route", un avec flèche à droite et un avec flèche à gauche, sur la rue Du Moulin au coin chez monsieur Charles Bélisle.

Adoptée

86-9-73 DEMANDE DE SOUMISSION (CHAUFFAGE)

IL EST RESOLU à l'unanimité de demander des soumissions publiques pour fournir l'huile à chauffage et faire l'entretien des fournaises à l'Hôtel de Ville durant l'hiver 1973-1974.
Les soumissions, dans une enveloppe cachetées marquées "Soumission-Chauffage" devront parvenir à l'Hôtel de Ville le ou avant le 1er octobre 1973 avant 17.00 Heures. La Municipalité ne s'engege à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Adoptée

87-9-73 HYDRO-QUEBEC (LAMPES DE RUES)

IL EST RESOLU à l'unanimité de demander à l'Hydro-Québec de:
1) Changer une lampe 100 Watts incandessente pour une 400 Watts au mercure sur le rue Laporte chez monsieur Fernand Vézina (12 rue Laporte);
2) Installer une lampe 400 Watts au mercure sur la rue Godard près de chez monsieur Eddy Baker (12 rue Godard):
3) Déplacer la lampe au mercure actuellement installée sur la route 11 près de chez monsieur Gaston Labelle (163 rue Bélisle) pour l'installer au coin de la rue Bélisle et de la route 11, du côté de monsieur Gaston Labelle.

Adoptée

88-9-73 MINISTERE DES TRANSPORTS (RUE DU PONT)

IL EST RESOLU à l'unanimité d'approuver la demande du Ministère des Transports d'installer deux (2) affiches "No Parking" sur la rue Du Pont près du Garage Machabée et de la Banque Provinciale du Canada, pour aider au fonctionnement des feux de circulation à la condition que le Ministère des Transports fournisse et installe ces affiches.

Adoptée

89-9-73 MINISTERE DES TRANSPORTS (GARAGE MACHABEE)

IL EST RESOLU à l'unanimité de demander au Ministère des Transports de tracer une ligne délimitant la route 11, en face du Garage Machabée, à Labelle (215 Curé Labelle).

Adoptée

90-9-73 CHEMIN LAC CARIBOU

IL EST RESOLU à l'unanimité d'autoriser le comité de la Voirie à graveler le chemin du Lac Caribou.

Adoptée

4 septembre 1973

INITIALES DU MAIRE
827
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

91-9-73 COMPTES DU MOIS D'AOUT 1973

IL EST RESOLU à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés;

COMPTE GENERAL:

Excavation Allard & Fils Inc.:5,147 tonnes de concassé :	$4,725.00
Bell Canada: téléphone du secrétariat(7 juillet au 7 août)	72.62
Bell Canada: téléphone de la Brigade (7 juillet au 7 août)	33.61
Bell Canada: téléphone de M. René Alarie(7juin au 7 août)	9.85
Hydro-Québec: Hôtel de Ville	50.38
Hydro-Québec: Lumières de rues	485.81
Ministère des Postes:100 timbres pour correspondance	8.00
Ministère des Postes: avis enregistré à Gérald Bélanger	0.50
Herman Forget: Liqueurs	9.23
Labelle Transport:Transport pour Daigle Aqua=	24.08
François Amadei: 42 photocopies,colis par autobus, index tél.	14.65
Imprimerie Guillemette Inc.: Reçus de Taxes Services=	66.53
Canadian Pacific:Fact. 30941J=	5.00
Roland Bélisle: Voyage à Montréal et Maniwaki, avec auto=	63.45
Imprimerie Léonard: 1000, reçus de taxes et 100 billets=	76.21
Poulin & Rowan: Arpentage du terrain chez Pierre Lacassa=	168.60
Pierre Thibault Ltée: Réparation du gouverneur du camion=	22.05
Armand Larose: Asphalte dans le Village=	1,012.00
Westeel-Rosco Ltée: Tuyaux	614.04
André Paiement: Loader et Camion pour le mois d'août=	228.85
Raymond Boivin: Camion 10 roues: 13 heures pour août=	169.00
Edgar Leblanc: 6 heures avec Bull, à la dompe Lac Brochet=	90.00
Germain Paiement: 231/2 hres avec poclain, pour août=	423.00
Claude Laporte: Camion et payloader, pour le mois d'août=	617.00
Yvon Brunet: voyage au Lac Labelle=	20.00
Joseph Brousseau: 39 poteaux, 20 voyages de gravier=	59.00
Joseph Brousseau: Réparer clôture dans Montée Lauzon, 8 hres=	24.00
Maurice Brun: Essence pour camion=	9.20
Garage Délisle: Alignement et balancer deux roues sur camion=	15.00
Germain Gareau: Essence pour camion=	6.70
Garage Valiquette: Essence pour camion=	14.24
Labelle Fina Service: Réparation sur camion 3/4 tonne =	270.48
La Belle Rénovation enrg.: Quincaillerie=	34.45
Machabée Automobiles Inc.: Essence et miroir pour grader=	42.23
Gilbert Bélanger: 8 hres pour Municipalité=	20.06
Marcel Duquette: 5 hres pour Municipalité=	13.51
François Paquette: 5 hres pour Municipalité=	14.37
Huguette F. Labelle: Salaire du 9 au 23 août, 58 1/2 hres=	132.03
Pierre Alarie: 54 1/2 hres, du 9 au 23 août =	109.46
Benoit Labelle: 95 1/2 hres, du 9 au 23 août=	280.50
Emérie Bergeron & Fils Ltée: Bois pour réparer pont	288.04
Hewitt Equipement: Pièces pour niveleuse=	34.69
Receveur Général du Canada: Solde dû sur cotisations=	146.05
	$10,523.47

total, compte général:

COMPTE SERVICES

Hydro-Québec: Chemin La Conception=	$ 291.35
Francis Hankin & Cie Ltée: Accouplements et Clips=	46.92
Daigle Aqua Inc.: Matériaux d'aqueduc=	705.81
La Belle Rénovation Enrg.: Quincaillerie:=	11.18
Cotte & Frère Enrg.: Clips pour aqueduc =	6.03
Municipalité de Labelle (Fond Général: Temps pour Août 1973=	139.86
Pierre Alarie: 35 1/2hres, pour aqueduc=	110.76

total, compte services: $1,311.91

GRAND TOTAL (août 1973) $11,835.38

Adoptée

4 septembre 1973

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

La séance est levée.

Charles Bélisle — Amodée St.

maire — secrétaire-trésorier

VÉRIFIÉ JACQUES ALLARD, C.A.

11 septembre 73

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le mardi onze septembre mil neuf cent soixante-treize, et régulièrement convoquée par le secrétaire-trésorier pour discuter des sujets suivants:
1- Rencontre avec madame Céline St-Jean, concernant la continuation du chemin du lac Caribou sur la propriété de madame St-Jean;
2- Engagement d'un opérateur pour la niveleuse de la Municipalité;
3- Résolution demandant au Ministère des Terres et Forêts d'octroyer gratuitement des lettres patentes à la Municipalité pour une partie du lot numéro 29c du rang A du canton de Joly pour fins de dépotoir municipal; sont présents: monsieur Charles Bélisle, et messieurs les Conseillers Roland Bélisle, Benoit Labelle, Jean-Claude Lavigne, Edouard Léonard et Camille Valiquette, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

92-9-73 IL EST RESOLU à l'unanimité d'acheter de madame Céline St-Jean le chemin actuel de trente-six pieds (36) de largeur traversant le lot numéro 25 du rang N du Canton de Joly et se rendant jusqu'à la limite du lot 25, pour le prix de deux mille dollars ($2,000.) payable au moyen de dix (10) versements annuels égaux à partir de 1973 de deux cents dollars ($200.) chacun, le tout sans intérêt. Ce chemin débutera à la ligne de division des rangs A et N, canton de Joly, pour être dévié jusqu'à la plage de madame St-Jean (subdivision numéro 9), pour ensuite se continuer dans le chemin actuel jusqu'à la limite du lot 25. La venderesse se réserve tout le bois coupé pour la construction de ce chemin. Monsieur le Maire Charles Bélisle est autorisé à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

93-9-73 OPERATEUR DE LA NIVELEUSE

IL EST RESOLU à l'unanimité d'engager monsieur Yvan Cédilotte, à partir du 12 septembre 1973, comme opérateur de la niveleuse de la Municipalité au salaire horaire de $3.51, pour les heures requises par la Municipalité, son salaire étant ajusté automatiquement sur celui payé par le Ministère de la Voirie pour un opérateur de niveleuse.

Adoptée

94-9-73 DEMANDE DE LETTRES PATENTES POUR DEPOTOIR

IL EST RESOLU à l'unanimité de demander au Ministère des Terres et Forêts d'octroyer gratuitement des lettres-patentes à la Municipalité pour fins de dépotoir municipal sur une partie du lot numéro 29c, du rang A, du canton de Joly, tel qu'indiquée sur le plan préparé par la Compagnie Internationale de Papier du Canada.

Adoptée

La séance est levée

Charles Bélisle — Amodée St.

Maire — Secrétaire-trésorier

VÉRIFIÉ JACQUES ALLARD, C.A.

1er octobre 1973

INITIALES DU MAIRE 829 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le lundi premier octobre mil neuf cent soixante-treize, à laquelle session sont présents: monsieur le Maire Charles Bélisle, et messieurs les Conseillers Jean-Claude Lavigne, Edouard Léonard, Joseph Terreault et Camille Valiquette, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

95-10-73 ADOPTION DES MINUTES DES 4 ET 11 SEPTEMBRE 1973

IL EST RESOLU à l'unanimité que les minutes de l'assemblée régulière du 4 septembre 1973 et de l'assemblée spéciale du 11 septembre 1973 soient adoptée et signées.

Adoptée

96-10-73 SUBVENTION POUR CHEMIN DU LAC LABELLE

IL EST RESOLU à l'unanimité de demander une subvention au Ministère des Transports pour la réparation du chemin du Lac Labelle à partir de chez monsieur Joseph Terreault jusqu'au Lac Brochet.

Adoptée

97-10-73 HUILE A CHAUFFAGE: HIVER 73-74

IL EST RESOLU à l'unanimité à la suite des soumissions reçues, de confier à monsieur Yves Jubinville, de Labelle l'approvisionnement de l'Hotel de Ville en huile à chauffage pour l'hiver 1973-1974, au prix de 26 1/2 cents le gallon, comprenant l'entretien des fournaises; le prix étant sujet aux changements du marché.

Adoptée

98-10-73 PERMIS D'ANNONCER POUR LE CINEMA DE LABELLE

IL EST RESOLU à l'unanimité d'accorder la permission à monsieur Jean-Paul Sabourin d'annoncer dans la Municipalité les programmes de son cinéma de Labelle exclusivement.

Adoptée

99-10-73 PROGRAMME DE SECURITE DE L'A.P.A.I.

IL EST RESOLU à l'unanimité, considérant le déficit de la Municipalité de Labelle montré à l'historique comptable de la Commission des Accidents du Travail d'adopter le programme de sécurité de l'Association De Prévention Des Accidents Industriels, appuyé par le Ministère du Travail, et de faire parvenir une copie de la présente résolution à monsieur Henri Rodier.

Adoptée

100-10-73 PEINTURE A L'HOTEL DE VILLE

IL EST RESOLU à l'unanimité de confier à monsieur Edmond Lepage de Labelle, au prix de neuf cent dollars ($900.), peinture et outils fournis, la peinture de l'extérieur de l'hôtel de Ville; le travail devant être fait selon les spécifications mentionnées à la soumission de monsieur Lepage. Le prix fixé sera payé à la fin des travaux, sauf pour la peinture qui sera payée à mesure par la Municipalité de Labelle et déduite du prix à la fin des travaux.

Adoptée

1er octobre 1973

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

101-10-73 SIGNALISATION DE PASSAGE POUR LES ECOLIERS

IL EST RESOLU à l'unanimité que la Municipalité de Labelle prie le Ministère de la Voirie d'établir, à ses frais, la signalisation de passage pour écoliers sur la voie publique qu'il entretient dans notre Municipalité, aux endroits suivants; Boul. Curé Labelle et de la rue Du Pont, Boul. Curé Labelle et de la rue Bélisle, Boul Curé Labelle et de la rue Bélanger, Boul. Curé Labelle et de la rue Du Couvent.

Dès que les signaux seront installés, le Conseil s'engage à poster aux frais de la Municipalité un agent de police ou une patrouille scolaire qualifiée, à l'endroit précité, aux heures d'entrée et de sortie des écoliers.

A défaut de remplir ses engagements, la Municipalité reconnait au Ministère de la Voirie le droit d'enlever les signaux de passage pour écoliers.

Adoptée

102-10-73 HOPITAL ST-PAUL INC.

IL EST RESOLU à l'unanimité d'appuyer la demande de l'Hopital St-Paul Inc., de St-Jovite, d'être favorisé et entré dans les cadres des nouvelles lois des Conseils régionnaux de Santé et des Services Sociaux.

Adoptée

103-10-73 LAMPE DE RUES, RUE PAIEMENT

IL EST RESOLU à l'unanimité de faire installer une lampe au mercure de 400 watts sur la rue Paiement près du numéro civique 3 de la rue Paiement.

Adoptée

104-10-73 COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 1973

IL EST RESOLU à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés;

COMPTE GENERAL

Hydro-Québec: lumières de rues =	$ 474.93
Germain Gareau: gazoline pour camion=	8.80
Maurice Esso Service: gazoline pour camion=	8.60
C. et J. Terreault: gazoline pour camion=	7.80
Maurice Brun: gazoline pour camion=	10.25
Garage Valiquette: gazoline pour camion=	7.83
Garage Laporte: Gazoline pour camion=	8.15
Cotte & Frère Enrg.: lumières pour camion=	5.62
Labelle Fina Service: réparation sur camion=	31.05
C. & J. Terreault: Diesel pour niveleuse=	486.28
Edgar Leblanc: 31 hres de bulldozer, chemin de la Municipalité=	381.00
Raymond Boivin: 76 hres, camion 10 roues en septembre=	988.00
Claude Laporte: payloader et camion 10 roues en septembre=	852.50
André Paiement: 5 hres de camion et 42 voyages de gravier=	122.75
Germain Paiement: 18 hres avec poclain=	324.00
Fernand Clément: 49 1/2 hres avec bulldozer=	891.00
Roger Bisson: réparation de cloture, chemin La Macaza=	15.00
Joseph Terreault: 5 hres à ramasser des roches=	15.00
Eugène Cédilotte: une fourche	7.30
La Cie Labelle Transport Ltée: pièces pour Hewitt et Westeel Rusco=	44.78
Hôtel Labelle: un coucher d'indigent=	3.24
Hewitt: pièces pour la niveleuse=	378.31
Caribonum Canada Ltée: 48 stencils pour Gestetner=	11.99
Yvon Boulanger Ltée: Impression d'obligations: règlement no 142=	514.08
Municipalité de La Minerve: trois mutations=	3.00
François Amadei: 35 photocopies, colis autobus, 2 lettres enreg.=	11.90

1er octobre 1973

INITIALES DU MAIRE
831
INITIALES DU SEC.-TRES.

Damien Davies: Inspection pour permis de construire=	$	96.60
Maurice Bélisle: Quincaillerie=		16.36
Ministère des Postes: 100 timbres pour reçus taxes=		8.00
Ministère des Postes: Avis enregistré à Pierre Pannaton=		0.50
Bell Canada: téléphone de l'Hôtel de Ville=		55.03
Bell Canada: téléphone de la brigade-incendie=		32.78
Benoit Labelle: 76 hres du 23 août au 6 septembre 1973=		235.34
Benoit Labelle: 38 hres du 6 septembre au 11 septembre 1973=		131.83
Yvan Cédilotte: 53 hres;niveleuse du 12 au 20 septembre 1973=		175.63
Pierre Alarie: 71 hres à $3.00, du 23 août au 6 septembre 1973=		182.49
Pierre Alarie: 82 hres à $3.00, du 6 septembre au 20 septembre=		204.76
Huguette F. Labelle: 56 hres à $2.50, du 23 août au 6 septembre=		127.80
Huguette F. Labelle: 54 hres à $2.50, du 6 au 20 septembre 1973=		123.81
René Alarie: salaire pour le mois de septembre =		490.56
total, compte général:	$	8,494.65

COMPTE SERVICE

Francis Hankin & Cie Ltée: tuyayx pour aqueduc et égoûts=		417.54
Priduits Ciment(1970) Ltée: trou d'homme et tuyaux pour aqueduc=		976.97
Tremblay Transport Enrg.: transport de tuyaux pour aqueduc=		52.39
La Belle Rénovation Enrg.: Quincaillerie:		6.96
Ministère des Postes: 200 timbres pour maller taxes-vidanges=		16.00
Pierre Alarie: 7 hres pour aqueduc du 23 août au 6 septembre=		21.84
total, compte services:	$	1,491.70
TOTAL POUR SEPTEMBRE 1973..	$	9,986.35

Adoptée

La séance est levée

Maire — Secrétaire-trésorier

VÉRIFIÉ JACQUES ALLARD, C.A.

15 octobre 1973

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE ALBELLE

A une session spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le lundi quinze octobre mil neuf cent soixante-treize, à la quelle session sont présents: monsieur le Maire Charles Bélisle, et messieurs les Conseillers Roland Bélisle, Jean-Claude Lavigne, Edouard Léonard, Joseph Terreault et Camille Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire; laquelle session a régulièrement été convoquée par le secrétaire-trésorier pour discuter des sujets suivants:

1- Décision du Conseil concernant la prolongation de l'aqueduc sur la rue Nantel;
2- Rapport du secrétaire-trésorier concernant le système de perception avec fiches de Formules Légales Provinciales;
3- Rapport du secrétaire-trésorier sur ses démarches concernant le dépotoir municipal;

105-10-73 AQUEDUC RUE NANTEL

IL EST RESOLU à l'unanimité de prolonger le réseau d'aqueduc sur la rue Nantel à partir de chez Yvon Nantel jusque chez Monsieur Bernard Pagé avec un tuyau de plastique de 125 livres de pression de 2 pouces de diamêtre.

Adoptée

15 octobre 1973

INITIALES DU MAIRE

832

INITIALES DU SEC.-TRES.

106-10-73 SYSTEME DE PERCEPTION DE TAXES

IL EST RESOLU à l'unanimité d'acheter de Formules Légales Provinciales Ltée de Montréal un système de perception de taxes avec fiches et écritures simultanés tel que présenté au secrétaire-trésorier par le représentant monsieur Roger Lalonde, à condition que la facture soit datée du mois de janvier 1974.

Adoptée

La séance est levée

Charles Bélisle — François Amadei S.T.

Maire — Secrétaire-trésorier

JACQUES ALLARD, C.A.

29-10-73 PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une assemblée des électeurs municipaux de la Municipalité de Labelle, tenue à l'Hôtel de Ville de Labelle, le lundi vingt-neuf octobre mil neuf cent soixante-treize, à midi, pour procéder à la mise en nomination des candidats aux charges de Conseillers municipaux aux sièges numéros 2 et 3 en remplacement de monsieur Benoit Labelle (siège numéro 2) et Edouard Léonard (siège numéro 3); l'assemblée est présidée par François Amadei, président de l'élection.

Advenant l'heure de midi, le président de l'élection déclare ouverte l'assemblée et requiert messieurs les électeurs municipaux présents de proposer les personnes qu'ils désirent choisir comme Conseillers municipaux en remplacement de monsieur Benoit Labelle au siège numéro 2 et monsieur Edouard Léonard au siège numéro 3;

ADMIS 1- IL EST PROPOSE par monsieur Claude Laporte, secondé par monsieur Bertrand Lebrun que monsieur Oscar Saindon, cultivateur, demeurant à Labelle, soit mis en nomination au poste de Conseiller au siège numéro 2;

(SIGNE) Claude Laporte
" Bertrand Lebrun

ADMIS 2- IL EST PROPOSE par monsieur Bertrand Lebrun, secondé par monsieur Claude Laporte que monsieur Jean-Guy Allard, secrétaire-gérant, demeurant à Labelle, soit mis en nomination au poste de Conseiller au siège numéro 3;

(SIGNE) Bertrand Lebrun
" Claude Laporte

ADMIS 3- IL EST PROPOSE par monsieur Roland Bélisle, secondé par monsieur Fernando Machabée que monsieur Benoit Labelle, ouvrier, demeurant à Labelle, soit mis en nomination au poste de Conseiller au siège numéro 2;

(SIGNE) Roland Bélisle
" Fernando Machabée

ADMIS 4- IL EST PROPOSE par monsieur Roland Bélisle, secondé par monsieur Fernando Machabée que monsieur Edouard Léonard, cultivateur, demeurant à Labelle, soit mis en nomination au poste de Conseiller au siège numéro 3.

(SIGNE) Roland Bélisle
" Fernando Machabée

833

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

29-10-73

Advenant l'heure de quatorze heures (14.00 heures), le président déclare l'assemblée close.

Ont été mis en nomination comme Conseillers municipaux de la Municipalité de Labelle:

au siège numéro 2: messieurs Oscar Saindon et Benoit Labelle;
au siège numéro 3: messieurs Jean-Guy Allard et Edouard Léonard.

Comme il y a plus que le nombre voulu de candidats à élire aux postes de Conseillers municipaux aux sièges numéros 2 et 3, je proclame que la votation se fasse lundi, le cinq novembre mil neuf cent soixante-treize (lundi, 5 novembre 1973), entre huit heures (8.00 heures) et dix-huit heures (18.00 heures), heure normale de l'est, à l'Hôtel de Ville de Labelle (1 rue Du Pont).

François Amadei, président de l'élection

PROVINCE DE QUEBEC
05-11-73 DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A la suite de l'élection du cinq novembre mil neuf cent soixante-treize aux postes de Conseillers aux sièges numéros 2 et 3, les candidats suivants ont été élus Conseillers municipaux de la Municipalité de Labelle, savoir:

au siège numéro 2: Oscar Saindon, cultivateur, de Labelle;
au siège numéro 3: Jean-Guy Allard, secrétaire-gérant, de Labelle;

DONNE à Labelle, le cinq novembre mil neuf cent soixante-treize.

François Amadei président d'élection

siène no 2

Je soussigné, OSCAR SAINDON, cultivateur, ayant été élu au poste de conseiller municipal au siège numéro 2, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Oscar Saindon

ASSERMENTE DEVANT MOI à Labelle, le cinq novembre mil neuf cent soixante-treize.

François Amadei, secrétaire-trésorier

siège numéro 3

Je soussigné JEAN-GUY ALLARD, secrétaire-gérant, ayant été élu au poste de conseiller municipal au siège numéro 3, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Jean-Guy Allard

834

INITIALES DU SEC.-TRES.

ASSERMENTE DEVANT MOI, à Labelle, le cinq novembre mil neuf cent soixante-treize.

François Amadei, secrétaire-trésorier

05-11-73

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session régulière du Conseil municipalde la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le lundi cinq novembre mil neuf cent soixante-treize, à laquelle session sont présents: monsieur le Maire Charles Bélisle, et messieurs les Conseillers Roland Bélisle et Camille Valiquette;

Advenant vingt-et-une heures (21.00 heures) et vu l'absence de quorum à cette session, il est proposé par le Conseiller Roland Bélisle, secondé par le Conseiller Camille Valiquette dajourner la présente session à lundi, le douze novembre mil neuf cent soixante-treize (12 novembre 1973), au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil.

maire — secrétaire-trésorier

VÉRIFIÉ JACQUES ALLARD, C.A.

12-11-73

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A la reprise de la session régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Labelle du cinq novembre mil neuf cent soixante-treize ajournée au lundi, douze novembre mil neuf cent soixante-treize, sont présents au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil: Monsieur le Maire Charles Bélisle, et messieurs les Conseillers Jean-Guy Allard, Roland Bélisle, Jean-Claude Lavigne, Oscar Saindon, Joseph Terreault et Camille Valiquette, formant le corps complet du Conseil sous le présidence de monsieur le Maire;

107-11-73 ADOPTION DES MINUTES DES 1er ET 15 OCTOBRE 1973

IL EST RESOLU à l'unanimité que les minutes de l'assemblée régulière du premier octobre mil neuf cent soixante-treize, de l'assemblée spéciale du quinze octobre mil neuf cent soixante-treize et de l'ajournement de l'assemblée régulière du 5 novembre mil neuf cent soixante-treize, soient adoptées et signées.

Adoptée

108-11-73 DEPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOEL 1973

IL EST RESOLU à l'unanimité de verser une somme de cent dollars ($100.00) au Comité des Loisirs de Labelle pour le dépouillement de l'arbre de Noel mil neuf cent soixante-treize.

Adoptée

109-11-73 SOCIETE DES ALCOOLS DU QUEBEC

IL EST RESOLU à l'unanimité, pour donner suite à une première demande, d'insister auprès de la Société des Alcools du Québec pour qu'un magasin de la Société soit ouvert à Labelle dans le plus bref délai et qu'une copie de la présente résolution soit adressée au député provincial M. Roger Lapointe.

Adoptée

12- 11- 73

835

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

110-11-73 REPARATION AU PONT

IL EST RESOLU à l'unanimité d'appuyer la demande de la Chambre de Commerce de Labelle au Ministère des Transports, d'effectuer les réparations qui s'imposent au Pont de la Rivière Rouge à Labelle et d'installer une rampe sécuritaire aux approches de Pont.

Adoptée

111-11-73 MONTEE DU PAYSAN

IL EST RESOLU à la demande des résidents de la Montée Miljours et du rang E, de nommer officiellement ce chemin "Montée du Paysan".

Adoptée

112-11-73 COMITES DU CONSEIL

IL EST RESOLU à l'unanimité de former les trois (3) Comités suivants au sein du Conseil, soit le Comité de la Voirie, le Comité aqueduc et égoûts et le Comité des services publics, relations extérieures, et que ces Comités soient répartis comme suit au sein du Conseil:

Comité de la Voirie: Conseillers Jean-Guy Allard et Oscar Saindon

Aqueduc et Egoûts : Conseillers Roland Bélisle et Jean-Claude Lavigne.

Services publics et relations extérieures: Conseillers Joseph Terreault et Camille Valiquette.

Adoptée

113-11-73 DEPOTOIR MUNICIPAL

IL EST RESOLU à l'unanimité d'ouvrir un dépotoir municipal aur le chemin de la Mine sur les lots 20 et 21 du rang J, du Canton de Joly et de construire le chemin nécessaire pour s'y rendre.

Adoptée

114-11-73 LAMPE DE RUE =RUE BERGERON

IL EST RESOLU à l'unanimité de faire changer la lampe incandescente sur la rue Bergeron en face de chez monsieur Jean-Baptiste Dauphin (11, rue Bergeron) pour une lampe au mercure de 20,000 lumens (400 Watts).

Adoptée

115-11-73 ZONAGE POUR LA VOIRIE PROVINCIALE

IL EST RESOLU à l'unanimité de demander au Ministère des Transports de rétablir le zonage pour la Voirie tel qu'auparavant, c'est-à-dire aux limites du Village de St-Jovite et qu'une copie de la présente résolution soit adressée au député M. Roger Lapointe.

Adoptée

116-11-73 CHEMIN DU LAC LABELLE

IL EST RESOLU à l'unanimité de demander au Ministère des Transports de continuer la construction du chemin du Lac Labelle à partir de la Montée Bélisle jusque chez monsieur Desgroseillers et que copie de la présente réso;ution soit adressée au Ministère des Transports, au Divisionnaire M. Gilles Plouffe et au député M. Roger Lapointe.

Adoptée

12-11-73

INITIALES DU MAIRE

836

INITIALES DU SEC.-TRES.

117-11-73 CHEMIN DU RANG A

IL EST RESOLU à l'unanimité de demander au Ministère des Transports de continuer la construction du chemin du rang A, et que copie de la présente résolution soit adressée au Ministère des Transports, au divisionnaire M. Gilles Plouffe et au député M. Roger Lapointe.

Adoptée

118-11-73 CHEMIN CHEZ ROGER BISSON

IL EST RESOLU à l'unanimité de vendre à monsieur Roger Bisson pour le prix de $1.00, le chemin public traversant les lots numéros 38, 39 et 40, du rang "E", du Canton de Joly et que monsieur le Maire Charles Bélisle soit autorisé à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

119-11-73 COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 1973

IL EST RESOLU à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés;

COMPTE GENERAL

Ministère des Postes: frais de timbres et d'enregistrements:	$28.98
Belle Canada: Remboursement à René Alarie:	10.66
Bell Canada: Hôtel de Ville et Brigade-Incendie:	76.58
Hydro-Québec: Lumières de rues et Hôtel de Ville:	574.64
Côme Godard Inc.: Assurance sur Camion-Incendie:	345.00
Yves Jubinville: Huile à chauffage pour Hôtel de Ville:	84.19
Canadian Pacific Ltée: Entretien de traverse:	5.00
Ministère des Finances: 63 mutations:	63.00
Forest Transport: Transport de Sel Windsor:	292.50
Herman Forget Ltée: Liqueurs pour Hôtel de Ville:	9.17
Marché Roger Charette: Produits de nettoyage; Hôtel de Ville:	4.26
François Amadei: 2 recommandations et 144 photocopies:	37.00
Claude Laporte: 12 hres de camion 10 roues, les 7 et 8 Novembre:	168.00
Jean Gareau: 8 hres de camion 10 roues, le 21-09-73:	96.00
André Paiement: camion et loader en octobre 1973:	938.77
Germain Paiement: 9 1/2 hres de poclain:	171.00
Germain Paiement: 12 hres de camion et 74 voyages de gravier:	164.80
Alphédor Tremblay: 12 hres de camion en octobre 1973:	156.00
Raymond Boivin: 19 hres de camion en octobre 1973:	247.00
Edgar Leblanc: 7 hres de Bulldozer:	84.00
Germain Gareau: Essence pour camion:	8.25
Garage Valiquette: Essence pour camion:	14.85
Maurice Brun: Essence pour camion:	10.16
Labelle Fina Service: Réparation sur camion:	20.22
Labelle Rénovation Enrg.: peinture pour Hôtel de Ville:	118.93
Labelle Rénovation Enrg.: Quincaillerie:	43.81
Eméric Bergeron & Fils Ltée: 61 pieds de bois de pruche:	13.15
Westeel-Rosco Ltd: Tuyaux pour ponceaux:	121.54
Robert Nantel: pompier volontaire (incendie Cascatelles, y.Cédilot.:	10.00
Pierre Lacasse: " " (" Lac Labelle, Cascatelle:	13.00
André Labelle: " " (" Lac Labelle,:	8.00
Marcel Boivin: " " (" Lac Labelle, :	8.00
Hubert Nantel: " " (" Lac Labelle, Cascatelles:	13.00
Gilles Machabée: " " (" Cascatelles, Y. Cédilot :	10.00
Claude Laporte: " " (" Cascatelles:	5.00
Roger Gilbert : " " (" Cascatelles:	5.00
Gaétan Morel : " " (" Cascatelles, Y. Cédilot:	10.00
Ronald Bélisle: " " (" Cascatelles, Y. Cédilot:	10.00
Sydney Roberts: " " (" Cascatelles:	5.00
Marcel Machabée: " " (" Yvan Cédilot:	5.00
André Paiement: " " (" Yvan Cédilot:	5.00

12-11-73

837

INITIALES DU SEC.-TRES.

119-11-73

Hewitt: Pièces pour la niveleuse:	$ 51.09
C. & J. Terreault: Diesel pour niveleuse:	130.63
Machabée Auto Inc.: Pièces pour niveleuse:	3.62
Gustave Paradis: Défaire 4 goujons de roues sur niveleuse:	14.00
Mme Claire Pilon: Election du 5 novembre 1973:	36.00
" Aldège David: " " " " " :	36.00
" Huguette F. Labelle: " " " " :	36.00
" Anne-Marie Amadei: " " " " :	36.00
Léopold Suppère: " " " " :	36.00
Alexandre Lyras: " " " " :	36.00
Pierre Alarie: " " " " :	36.00
François Amadei,: " " " " :	36.00
Pierre Alarie: période du 20 sept. au 3 octobre 1973:	146.52
Pierre Alarie: période du 4 octobre au 18 octobre 1973:	127.44
Pierre Alarie: période du 18 octobre au 1er novembre 1973:	149.77
Pierre Alarie: période du 1er au 15 novembre 1973:	162.04
Yvan Cédilotte: niveleuse, du 20 septembre au 4 octobre 1973:	180.63
" " : " , du 4 au 17 octobre 1973:	125.66
" " : " , du 18 octobre au 1er novembre 1973:	252.26
" " : " , du 1er au 15 novembre 1973:	157.66
Huguette F. Labelle: secrétariat du 20 septembre au 4 octobre 73:	123.81
" " " : " du 4 au 18 octobre 1973:	92.42
" " " : " du 16 octobre au 1er novembre 73:	123.81
" " " : " du 1er au 15 novembre 1973:	123.81
René Alarie: 126 heures pourMunicipalité:	419.58
Comité Des Loisirs de Labelle: souscription dépouillement 1973:	100.00
Damien Davies: Cours pour inspection fosses sceptiques:	100.00
total compte général:	$6,887.21

COMPTE SERVICE

Ministère des postes: 400 timbres de 8¢, administration:	32.00
Hydro-Québec: Chemin La Conception:	251.32
Labelle Fina Service: clips pour aqueduc:	3.24
Labelle Rénovation Enrg.:matériaux pour aqueduc:	38.42
Produits de Ciment Ltée: 70 pds tuyaux pour aqueduc:	177.58
Produits de Ciment Léte: 17 pds tuyaux aqueduc et 1 collet:	41.68
Francis Hankin Ltée: matériaux d'aqueduc:	22.14
Pierre Alarie: temps pour aqueduc du 20 septembre au 15 novembre:	243.36
René Alarie: temps pour aqueduc du 1er septembre au 1er novembre:	233.10
total compte service:	$1,042.84
TOTAL pour Octobre 1973	$7,930.05

Adoptée

La séance est levée

Charles Bélisle — Maire

Secrétaire-trésorier

VÉRIFIÉ JACQUES ALLARD, C.A.

838

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

22-11-73 A une session spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le jeudi vingt-deux novembre mil neuf cent soixante-treize à 19.00 heures, et régulièrement convoquée par le secrétaire-trésorier pour discuter du sujet suivant: décision concernant un emprunt temporaire pour l'administration de la Municipalité jusqu'à la perception des taxes 1974 et pour le paiement d'une échéance de $7,490. le 1er décembre 1973; sont présents: monsieur le Maire Charles Bélisle et messieurs les Conseillers Jean-Guy Allard, Roland Bélisle, Jean-Claude Lavigne, Oscar Saindon, Joseph Terreault et Camille Valiquette, formant le corps complet du Conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

120-11-73 EMPRUNT TEMPORAIRE de $15,000.

IL EST RESOLU à l'unanimité de demander l'autorisation à la Commission municipale de Québec de contracter un emprunt temporaire pour six (6) mois de quinze mille dollars ($15,000.) pour rencontrer l'échéance du 1er décembre 1973 de sept mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars ($7,490.) pour l'émission d'obligations du 1er décembre 1965 de $102,500. et pour administrer la Municipalité jusqu'à la perception des taxes foncières 1974; ledit emprunt devant être fait à la Banque Provinciale du Canada à Labelle.

Adoptée

La séance est levée

Charles Bélisle
maire

Amédée St.
sécrétaire-trésorier

VÉRIFIÉ
J. COUES ALLARD, C.A.

03- 12- 73 PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le lundi trois décembre mil neuf cent soixante-treize, à laquelle sont présents: Monsieur le Maire Charles Bélisle, et messieurs les Conseillers Jean-Guy Allard, Roland Bélisle, Jean-Claude Lavigne, Oscar Saindon et Camille Valiquette, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

121-12-73 ADOPTION DES MINUTES DES 12 et 22 NOVEMBRE 1973

IL EST RESOLU à l'unanimité que les minutes de l'ajournement du 12 novembre 1973 et de l'assemblée spéciale du 22 novembre 1973 soient adoptées et signées.

Adoptée

122-12-73 CHEMIN CHEZ ROGER BISSON

IL EST RESOLU à l'unanimité d'abroger à toutes fins que de droit la résolution numéro 118-11-73 qui prévoyait la vente à monsieur Roger Bisson d'une partie du chemin qui traverse les lots numéros 38, 39 et 40 du rang "E" du canton de Joly.

Adoptée

123-12-73 ZONAGE POUR LA VOIRIE PROVINCIALE

IL EST RESOLU à l'unanimité d'abroger à toutes fins que de droit la résolution numéro 115-11-73 adoptée le 12 novembre 1973 et qui demandait au Ministère des Transports de rétablir le zonage pour la Voirie tel qu'auparavant, et que copie de la présente résolution soit adressée au député Roger Lapointe.

Adoptée

839

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

124-12-73 REGION ECONOMIQUE 6 B

IL EST RESOLU à l'unanimité de demander aux autorités compétentes de rattacher notre région à partir du Lac Saguay en descendant à la région économique 6 "B"; c'est une question Vitale pour l'avenir de notre région; et que copie de la présente résolution soit adressée au député Roger Lapointe et à l'O.R.R.A. Inc.

Adoptée

125-12-73 REPARATION CHEMIN LAC CARIBOU

IL EST RESOLU à l'unanimité de réparer le chemin du Lac Caribou endommagé par le contracteur de l'Hydro-Québec et que le compte soit adressé au contracteur avec copie à l'Ydro-Québec.

Adoptée

126-12-73 NETTOYAGE DE L'AQUEDUC (S.E.R.A.)

IL EST RESOLU à l'unanimité de ratifier la décision du Conseil de faire nettoyer le tronçon de l'aqueduc de huit pouces du Lac Blanc jusqu'au Pont par la Société d'Entretien des Réseaux d'Aqueduc (S.E.R.A.) pour le prix de six mille dollars ($6,000.) à condition que la S.E.R.A. fournisse le plongeur nécessaire et installe une prise d'air à l'embouchure au Lac Blanc et que la Municipalité dispose d'une année pour payer la facture moyennant un intérêt de 10% l'an.

Adoptée

127-12-73 COMPTE DE LA BRIGADE-INCENDIE

IL EST RESOLU à l'unanimité d'ouvrir à compter du 1er janvier 1974 un compte distinct pour tous revenus et dépenses affectés à la brigade-incendie et de financer à l'avenir toutes dépenses se rapportant à la brigade-incendie à même ce compte.

Adoptée

128-12-73 ECUSSONS POUR BRIGADE-INCENDIE

IL EST RESOLU à l'unanimité de défrayer le coût de quinze (15) écussons pour des vestons à chacun des membres de la Brigade-Incendie.

Adoptée

129-12-73 RECEPTION DE NOEL DE LA BRIGADE-INCENDIE

IL EST RESOLU à l'unanimité de voter une somme de cent dollars ($100.) à la Brigade-Incendie pour aider à défrayer le coût d'une réception pour la Brigade-Incendie à l'occasion de Noel.

Adoptée

130-12-73 DEPOTOIR (C.I.P.)

IL EST RESOLU à l'unanimité de demander à la Compagnie Internationale de Papier du Canada de se désister gratuitement de ses droits sur le lot numéro VINGT "D"du rang I du canton de Joly (20d, rg "I"), pour fins de dépotoir municipal.

Adoptée

131-12-73 ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

IL EST RESOLU à l'unanimité d'engager monsieur André Paiement, de Labelle, sur simple demande à déneiger, saler ou sabler les rues et chemins de la Municipalité durant l'hiver 1973-1974 en cas de nécessité aux prix de quinze dollars ($15.) l'heure; Monsieur André Paiement s'engageant à signer un contrat à cette fin avec la Municipalité. Monsieur le Maire Charles Bélisle est autorisé à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

03- 12- 73

INITIALES DU MAIRE

840

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

132-12-73 ENLEVEMENT DES VIDANGES AU LAC LABELLE

IL EST RESOLU à l'unanimité d'engager monsieur Roger Bisson, de Labelle, pour faire l'enlèvement des vidanges du 1er décembre 1973 au 30 avril 1974 au prix de vingt-cinq dollars ($25.) par mois sur le chemin de La Minerve à partir de chez monsieur Jean Genet jusqu'à l'Hôtel La Clairière, sur le chemin Beaudart jusque chez monsieur Rosaire Lacroix et revenir par le chemin de monsieur Oscar Saindon.

Adoptée

133-12-73 ACHAT D'UNE RUE CHEZ CHARLES BRASSARD

IL EST RESOLU à l'unanimité d'acheter pour le prix de un dollar ($1.00) de monsieur Charles Brassard une lisière de terrain de soixante-six pieds (66) de largeur étant une rue projetée et faisant partie du lot numéro DEUX (2) du cadastre du Village de Labelle, et que monsieur le Maire Charles Bélisle soit autorisé à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

134-12-73 RUE BRASSARD

IL EST RESOLU à l'unanimité de nommer la rue mentionnée à la résolution numéro 133-12-73 "rue Brassard".

Adoptée

135-12-73 HEURES D'OUVERTURE DE LA PHARMACIE

IL EST RESOLU à l'unanimité de faire la demande à monsieur Léandre Lippens, pharmacien, de maintenir la pharmacie ouverte à Labelle le dimanche une partie de la journée au moins.

Adoptée

136-12-73 COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 1973

IL EST RESOLU à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés.

COMPTES GENERALS

Ministère des postes:	timbres et enregistrements:	$ 43.10
Hydro-Québec:	lumières de rues:	457.99
Bell Canada :	téléphone de l'hôtel de Ville:	55.98
Ministère du Revenu du Québec:	Solde pour 1972, cotisations:	111.75
Centre D'Acceuil de Labelle:	don pour soirée au Centre D'Acceuil:	25.00
Bell Canada:	téléphone de la brigade-incendie:	32.78
Côme Godard Inc.:	ajustement ass. resp. pour 1972-1973:	159.00
Hermann Forget:	liqueurs pour Hôtel de Ville:	9.69
Yves Jubinville:	huile à chauffage:	174.02
C.P.C.N. Télécommunications:	télégramme au député Roger Lapointe;	3.08
Damien Davies:	inspection pour fosses sceptiques:	7.80
Hôtel Labelle:	2 gallons de vin pour Centre Communautaire:	13.80
Claude Laporte:	11 hres de payloader, chemin Pagé:	182.00
Raymond Boivin:	12 hres avec camion 10 roues en novembre 1973:	156.00
Ville de Mont-Laurier:	50 cartes duComté Labelle:	7.50
Ministre des Finances:	8 mutations du Bureau d'Enrg.:	8.00
Ministre des Finances:	plaques 1974 pour camion, niveleuse, cam.in:	7.50
Brigade-Incendie:	don pour organiser soirée :	100.00
Robert Nantel:	réparation de deux fluorescents, Hôtel de Ville:	34.80
Imprimerie Léonard:	bulletins de vote pour élection du 05-11-73:	53.35
François Amadei:	photocopies, procès verbaux et agenda:	11.30
Société de Sel Windsor Ltée:	sel pour entretien de chemins:	1,208.16
Emériс Bergeron & Fils Ltée:	bois pour transport de pompes:	23.01
La Belle Rénovation Enrg.:	30' de chaine pour niveleuse:	22.02
La Belle Rénovation Enrg.:	extension pour niveleuse:	5.84

03-12-73

INITIALES DU MAIRE
841
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Produits Ciment L'Annonciation Ltée: tuyaux pour chemin Vendette:	$ 693.35
C. & J. Terreault: diesel pour niveleuse:	59.49
Maurice Brun: essence pour camion:	47.08
Leon Cédilotte: lave vitres et essence pour camion:	10.70
Richard Dumoulin: essence pour camion:	9.15
Germain Gareau: remorquage camion:	10.00
Germain Gareau: essence pour camion:	15.97
Réal Bélgnger: réparation sur camion:	31.28
Legault Vulc. Inc.: pneus pour camion:	144.72
Huguette F. Labelle: 120 hres du 15-11-73 au 13-12-73:	312.00
Pierre Alarie: 57 1/2 hres du 15-11-73 au 12-12-73:	124.20
Alain David: 65 hres du 15-11-73 au 12 -12 -73:	158.11
Vital Auger: 115 1/2 hres du 15-11-73 au 12-12-73:	296.03
Vital Auger: 70 hres avec scie mécanique, chemin Vendette:	70.00
Renée Alarie: 114 hres en novembre 1973:	379.62
Yvan Cédilotte: 54 hres sur niveleuse du 15-11-73 au 12-12-73:	189.46
TOTAL COMPTES GENERALS:	5,464.63

COMPTES SERVICES

Daigle Aqua Inc.: matériaux d'aqueduc chemin Pagé:	1,554.18
Labelle Transport Ltée: transport de tuyaux pour aqueduc:	14.58
C. & J. Terreault: diesel pour aqueduc:	2.36
La Belle Rénovation Enrg.: matériaux pour auqeduc:	52.50
Germain Paiement: 23 1/2 hres avec poclain,3 voyages gravier:	435.00
Hydro-Québec: chemin La Conception:	251.32
Pierre Alarie: 140 1/2 hres du 15-11-73 au 12-12-73, aqueduc:	438.36
Alain David: 14 hres pour aqueduc du 29-11-73 au 12-12-73:	43.68
Renée Alarie: 52 hres de temps suppl., nettoyage d'aqueduc:	182.00
Renée Alarie: 84 hres en novembre pour aqueduc et égoûts:	478.72
TOTAL COMPTES SERVICES:	3,452.70
TOTAL POUR NOVEMBRE 1973.....	$8,917.33

Adoptée

La séance est levée

Charles Bélisle — Maire

Amédée S.t. — Secrétaire-trésorier

17-12-73

VÉRIFIÉ JACQUES ALLARD, C.A.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le lundi dix-sept décembre mil neuf cent soixante-treize, régulièrement convoquée par le secrétaire-trésorier pour discuter des sujets suivants: 1- Rencontre avec le Club Richelieu-Labelle à la demande de monsieur Rosaire Lacroix pour discussion d'un projet de loisirs; 2- Nomination d'un Promaire pour l'année 1974; 3- Rapport des membres du Conseil sur l'étude du rôle d'évaluation; 4- Adoption de la résolution demandant la vente pour taxes des propriétés ayant des arrérages pour 1972 et 1973; 5- Etude et adoption, s'il y a lieu, du budget de la Municipalité pour l'année 1974 et du taux de taxation pour 1974; sont présents: monsieur le Maire Charles Bélisle et messieurs les Conseillers Jean-Guy Allard, Roland Bélisle, Oscar Saindon, Joseph Terreault et Camille Valiquette, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

17-12-73

INITIALES DU MAIRE

842

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

137-12-73 SUBVENTION AU COMITE DES LOISIRS

IL EST RESOLU à l'unanimité de voter une somme de mille deux cents dollars ($1,200.), payable le premier mai prochain (1er mai 1974), au Comité des Loisirs de Labelle pour défrayer le coût de location du gymnase du Centre Communautaire de Labelle jusqu'au trente avril mil neuf cent soixante-quatorze (30 avril 1974), à raison de dix-huit (18) heures par semaine.

Adoptée

138-12-73 PROMAIRE POUR 1974

IL EST RESOLU à l'unanimité de nommer le Conseiller Camille Valiquette Promaire de la Municipalité de Labelle jusqu'aux élections de novembre 1974.

Adoptée

139-12-73 VENTES POUR TAXES

IL EST RESOLU à l'unanimité que les propriétés suivantes soient vendues pour taxes par la Corporation du Comté de Labelle le 14 mars 1974 pour défaut de paiement des taxes municipales, intérêts et frais, pour les années 1972 et 1973, et ce à moins que ces taxes ne soient complètement acquittées avant le 31 décembre 1973, savoir:

Propriétaires:	titre	désignation	montant
Brassard-Brisson Lise	79857	ptie 4, Village de Labelle	$51.94
Rock Armand (Succession)	67887	ptie 14, Village de Labelle	106.59
Midlick Georges		ptie 306, Village de Labelle	25.13
O'Brien Frank	66999	pties 18e & 18f, rg G, Joly	47.02
Kovacs-Joo Klara	63998	41-46, rang G, Joly	5.66
Gyapay-Schwenke Eszter	63998	41-48, rang G, Joly	5.66
Gyallay-Pap Domokos	63998	41-61, rang G, Joly	5.66
Ponsinet Simonne	40612	ptie 25e, rang H, Joly	12.28
Forest Jean-Marie	bail	ptie 21, rang N, Joly	28.96
Jacob Charles	71183	1-18, rang A, Labelle	41.86
Marsot Jean	bail	194, rang F, Labelle	5.66
Holm Paul	bail	199, rang F, Labelle	36.70
Lynch Laurent	bail	206, rang F, Labelle	10.82
Zapasnik Romuald	48506		
	50823	ptie 54, rang 1, Labelle	72.82
Langevin Henri	61813	ptie 27e, rang H, Joly	7.73

Adoptée

140-12-73 MANDATAIRE DU CONSEIL A LA VENTE POUR TAXES

IL EST RESOLU à l'unanimité que monsieur le Promaire Camille Valiquette soit dûment mandaté et autorisé par ce conseil à enchérir et acquérir le ou les immeubles ordonnés en vente au conseil de comté de Labelle, à la date du 14 mars 1974, et que la personne ainsi désignée, soit monsieur Camille Valiquette, soit présente au jour, fixé ci-dessus pour exercer son mandat, à défaut de preneur ou d'adjudicaire lors de telle vente pour taxes par le secrétaire-trésorier du comté de Labelle, Me Lucien Cyr, lequel remplacera monsieur Camille Valiquette avec les pouvoirs ci-dessus mentionnés en cas d'absence de celui-ci.

Adoptée

141-12-73 ADOPTION DU BUDGET 1974

CONSIDERANT le budget préparé pour l'année 1974 par le secrétaire-trésorier et présenté à la présente session;

17 décembre 73

INITIALES DU MAIRE

843

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

CONSIDERANT le total estimé des revenus et dépenses pour la prochaine année;

CONSIDERANT que pour une évaluation imposable totale de $10,462,350., toute augmentation de la taxe foncière de 1¢ correspond à un revenu de $1,046.23 pour la Municipalité;

IL EST RESOLU à l'unanimité d'approuver le budget pour l'année 1974 tel que préparé et présenté par le secrétaire-trésorier, et de fixer le taux de la taxe foncière pour l'année 1974 à un dollar ($1.00) par cent dollars ($100.) d'évaluation.

Adoptée

ANNEXE I

BUDGET 1974 : SECTION GENERALE

REVENUS

	Budget 1974	Prévisions 1973	Bilan 1972
I- TAXES ($146,373.)			
- taxe foncière générale: $10,462,350. ÷ $100. x $1.00	$104623.	$59200.	$46141.
- compensation de la taxe de vente provinciale:	38000.	37200.	36500.
- taxe d'affaires:	2300.	2200.	2194.
- taxe d'amusement:	200.	nil	35.
- taxe de trottoirs (règlement 171):	1250	1250.	1250.
II- ADMINISTRATION ($1,880.)			
- intérêts gagnés sur taxes:	130.	115.	287.
- permis de constructions:	250.	225.	206.
- loyers de bureau et camion-incendie:	1500.	1400.	520.
III- SUBVENTIONS ($20,552.)			
- subvention pour entretien des chemins d'hiver:	15552.	14043.	13027.
- subvention pour la fusion:	5000.	5000.	nil
TOTAL DES REVENUS.....	$168,805.	$120,633.	$100,160.

DEPENSES

I- ADMINISTRATION GENERALE ($58,950.)			
- salaires (contremaître et journaliers):	$11000.	$10500.	$8000.
- salaire du secrétaire-trésorier:	8000.	8000.	11000.
- salaire de l'assistant-secrétaire;	3000.	1500.	nil
- téléphones (brigade & secrétariat):	900.	850.	900.
- électricité (sauf lampes de rues):	900.	800.	800.
- primes d'assurances:	2000.	1900.	2300.
- contributions et cotisations:	3500.	3350.	3000.
- chauffage, entretien des bâtisses et machineries:	3000.	3350.	2000.
- indemnités aux membres du Conseil:	1800.	1915.	2500.
- vérification et bilan:	2000.	1050.	750.
- taxe au Conseil de Comté:	2000.	1616.	1616.
- élections:	500.	1000.	200.
- rôle d'évaluation & mise à jour:	15000.	nil	200.
- inspections des fosses et bâtiments:	300.	250.	200.
- loyer de quai et barrage:	50.	50.	50.
- divers (papeterie, photocopies, timbres, mutations, etc...):	5000.	3000.	3000.

844

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

17 décembre 73

	Budget 1974	Prévisions 1973	Bilan 1972
II-PROTECTION ($9,000.)			
- incendie:	$3500.	$3300.	$2465.
- lampes de rues:	5500.	5300.	4500.
III- TRAVAUX PUBLICS ($58,500.)			
- entretien des chemins d'hiver:	25000.	23000.	19000.
- entretien des chemins d'été et constructions de chemin:	25000.	26500.	23000.
- niveleuse: opérateur:	6000.	3900.	nil
carburant & entretien:	2500.	2300.	nil
IV- BIEN-ETRE SOCIAL ($2,000.)			
- remboursement annuel:	2000.	2000.	2000.
V- SERVICES RECREATIFS ($2,500.)			
- subvention au Comité des Loisirs et souscriptions diverses:	2500.	2350.	2335.
VI- SERVICE DE LA DETTE ($37,855.)			
- rachat d'obligations (règlement 98):	5500.	5000.	5000.
- remboursement de billets (règlement 171):	700.	600.	600.
- remboursement de billets (règlement 2):	3000.	nil	nil
- remboursement d'emprunt temporaire à la Banque Provinciale du Canada:	15000.	6000.	nil
- remboursement d'emprunt temporaire à la section services:	50000	nil	nil
- intérêts sur obligations (règlement 98):	4680.	4980.	5280.
- intérêts sur billets (règlement 171):	450.	535.	565.
- intérêts sur billets (règlement 2)	2700.	nil	nil
- intérêts sur emprunt temporaire (B.P.C.):	825.	555.	555.
TOTAL DES DEPENSES.....	$168,805.	$125451.	$101816.

ANNEXE II

BUDGET 1974 : SECTION SERVICES

REVENUS

- taxe d'eau:	$20000.	$19500.	$18030.
- taxe d'entretien d'égoût:	4400.	4250.	4123.
- taxe de vidanges:	10500.	10000.	9896.
- taxe de loisirs:	3000.	2950.	2500.
- intérêts gagnés sur taxes:	250.	250.	150.
- subvention du Ministère des Affaires municipales (règlement 185):	5000.	5000.	nil
- remboursement d'un emprunt temporaire par la section générale:	5000.	nil	nil
TOTAL DES REVENUS.....	$48,150.	$41,950.	$34,699.

DEPENSES

I-ADMINISTRATION ($38,800.)			
- administration générale:	$2000.	$5420.	$700.
- frais de perception de 8%:	2700.	2600.	2400.
- électricité pour les pompes:	2000.	2000.	1900.
- aqueduc: salaires:	2500.	2000.	1100.
matériaux et entretien:	10000.	3500.	5000.
- égoûts: salaires:	2000.	1700.	700.
matériaux et entretien:	2000.	2000.	3000.
- vidanges:	12800.	10675.	9180.
- loisirs (remises mensuelles):	2800.	2750.	2500.

17 décembre 1973

845

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

II- SERVICE DE LA DETTE ($10,798.)

	1974	1973	1972
- rachat d'obligations (règl. 96 & 142):	$3000.	$3000.	$3000.
- remboursement de billets (règlement 127):	1000.	500.	500.
- remboursement de billets (règlement 170):	800.	800.	800.
- remboursement de billets (règlement 185):	1000.	1000.	nil
- intérêts sur obligations (règl. 96 & 142):	2720.	1521.	2008.
- intérêts sur billets (règlement 127):	120.	150.	180.
- intérêts sur billets (règlement 170):	448.	512.	576.
- intérêts sur billets (règlement 185):	1710.	1800.	nil
TOTAL DES DEPENSES.....	$49,598.	$41928.	$33544.

DEFICIT PREVU: $1,448.00

Adoptée

La séance est levée.

Charles Bélisle
maire

Adrien St.
secrétaire-trésorier

VÉRIFIÉ
JACQUES ALLARD, C.A.

7 janvier 1974

PROVINCE DE QUEBCE
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, le lundi sept janvier mil neuf cent soixante-quatorze, à laquelle session sont présents: monsieur le Maire Charles Bélisle, et messieurs les conseillers Jean-Guy Allard, Roland Bélisle, Joseph Terreault et Camille Valiquette, formant quorum sous le présidence de monsieur le Maire.

142-01-74 ADOPTION DES MINUTES DES 3 ET 17 DECEMBRE 1973

IL EST RESOLU à l'unanimité que les minutes de l'assemblée régulière du 3 décembre 1973 et de l'assemblée spéciale du 17 décembre 1973 spient adoptées et signées.

Adoptée

143-01-74 RUE CHEZ EUGENE ALARIE

IL EST RESOLU à l'unanimité d'acheter de monsieur Eugène Alarie le lot numéro 240-1 du cadastre du Village de Labelle (rue Projetée) pour le prix de UN DOLLAR ($1.00), et que monsieur le Maire Charles Bélisle soit autorisé à signer l'acte pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

144-01-74 PERMIS D'INSTALLATION D'UNE FOSSE SEPTIQUE

IL EST RESOLU à l'unanimité d'autoriser monsieur René-François Désamoré à installer une fosse septique sur l'île située dans le lac Labelle face au lot numéro 29 du rang G du Canton de Joly, à la condition expresse que celui-ci se conforme aux normes stipulées dans la résolution adoptée par l'ex-corporation municipale du canton de Joly,